

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Maîtriser l'accélération des transformations du secteur

Entretien avec Martine Samuelian et Olivier Lyon Lynch, avocats associés du pôle Regulatory Banque, Finance & Assurance de Jeantet, sur les grands enjeux de conformité, de supervision et de transformation du secteur financier.



Martine Samuelian



Olivier Lyon Lynch

Pouvez-vous nous présenter le pôle Regulatory : Banque Finance & Assurance de Jeantet et les clients qu'il accompagne ?

Martine Samuelian : Notre pôle Regulatory Banque Finance & Assurance est l'un des piliers historiques du cabinet. Il regroupe des avocats spécialisés en matière de réglementation bancaire, assurantielle et financière tant en conseil qu'en contentieux lesquels peuvent être issus de l'ACPR ou de l'AMF. Nous accompagnons les acteurs régulés français et étrangers : banques, compagnies d'assurance, entreprises d'investissement, sociétés de gestion de portefeuille et établissements de paiement dans leurs relations tant avec les régulateurs (BCE, ACPR, AMF etc.) qu'avec leurs prestataires et distributeurs qu'enfin avec leurs clients.

Quels sont les grands défis réglementaires auxquels font face vos clients du secteur bancaire, financier et assurantiel en ce moment ?

Olivier Lyon Lynch : Le paysage réglementaire n'a jamais été aussi dense ni aussi rapide à se transformer. Nos clients font face à une convergence de chantiers structurants : la pleine application de DORA (Digital Operational Resilience Act), qui impose des exigences renforcées en matière de résilience opérationnelle numérique ; la transposition de CRR3/CRD6, qui réforme en profondeur les exigences prudentielles issues de Bâle IV ; ainsi que l'entrée en vigueur d'AMLR et de l'AMLR, qui renforcent et harmonisent le cadre européen de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Chez Jeantet, nous accompagnons nos clients à chaque

étape de ces transitions, de l'analyse d'impact à la mise en conformité opérationnelle.

En quoi l'expertise de Jeantet se distingue-t-elle sur le marché ?

M.S. : Notre force réside dans une approche véritablement intégrée. Nous avons une connaissance fine des exigences réglementaires et des attentes des régulateurs grâce aux missions de contrôle (ACPR, AMF etc) et aux suites qui leurs sont données dans le cadre desquelles nous intervenons (lettre de suite, procédure de mise en œuvre, notification de griefs, notification de sanction (ACPR, AMF, DGCCRF, etc.). Notre transversalité en matière de banque et d'assurance nous permet par exemple de maîtriser les grands enjeux actuels en matière de conception et de distribution de produits d'assurance (vie et non vie). De même, nos compétences transversales en matière de banque et de services d'investissement nous permettent d'assister nos clients dans le cadre de la construction ou l'amélioration de leurs parcours de souscription (en agence ou à distance) dans le respect des diverses réglementations applicables : DDA, MIF, LCB-FT etc. Notre pôle rassemble des compétences techniques pointues : nous parlons le langage de nos clients et celui des superviseurs. C'est cette double culture qui nous permet d'apporter des solutions concrètes, tenant compte des contraintes opérationnelles des établissements que nous conseillons.

Quels sont selon vous les grands enjeux qui façonneront le secteur bancaire dans les prochaines années ?

O.L.L. : Les prochaines années

seront structurées par cinq mouvements majeurs.

La digitalisation se poursuivra, avec des exigences accrues en matière de cybersécurité, de maîtrise des prestataires et de résilience opérationnelle dans le cadre de DORA.

L'intelligence artificielle prendra une place croissante dans la relation client, les processus opérationnels et les fonctions de risque, sous l'effet de l'AI Act.

Les enjeux environnementaux resteront pleinement intégrés à la gouvernance, à la gestion des risques et à l'analyse du crédit, malgré la simplification de certaines obligations en matière de durabilité.

La LCB-FT constituera également un axe majeur, la supervision directe de 40 établissements européens par l'AMLA, et les nouvelles offres développées par les banques françaises en matière de crypto-actifs. Les établissements vont ainsi devoir adapter leurs dispositifs de connaissance client, de surveillance des flux et d'évaluation des risques associés à l'écosystème crypto.

Enfin, la mise en œuvre de Bâle III au travers de CRR 3 et de CRD 6 continuera de mobiliser les établissements.

Dans cet environnement complexe, les acteurs capables d'anticiper les évolutions réglementaires tout en préservant leur agilité disposeront d'un avantage décisif. Jeantet entend les accompagner en conciliant sécurité juridique, vision stratégique et pragmatisme opérationnel.

Scannez ce QR-Code pour en savoir plus sur le pôle Regulatory Banque, Finance & Assurance de Jeantet



45 avenue d'Iéna
et 11 rue Galilée, Paris 75016